



# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

MSDS Version: E05.00

Date d'émission: 21/06/2019

Blend Version: 2

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit : Air Purifier

Code du produit : W31705

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Réservé à un usage professionnel

Utilisation de la substance/mélange : Produits de nettoyage pour voitures

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Wynn's Belgium  
Industriepark-West 46  
9100 Sint-Niklaas - Belgium  
T +32 3 766 60 20 - F +32 3 778 16 56  
[msds@wynns.eu](mailto:msds@wynns.eu) - [www.wynns.com](http://www.wynns.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : BIG: +32(0)14/58.45.45 (NL FR EN DE)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245
France	ORFILA		+33 1 45 42 59 59

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Aquatic Chronic 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	% w	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	(N° CAS) 112-34-5 (N° CE) 203-961-6 (N° Index) 603-096-00-8 (N° REACH) 01-2119475104-44	1 - 2,5	Eye Irrit. 2, H319
N-Ethyl-N-Soya morpholinium Ethosulphate	(N° CAS) 61791-34-2	0,1 - 1	Skin Corr. 1A, H314

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	(N° CE) 263-167-0 (N° REACH) 01-2120763656-43		Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 (N° REACH) 01-2120761540-60	0,001 - 0,01	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques	
1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one	(N° CAS) 2634-33-5 (N° CE) 220-120-9 (N° Index) 613-088-00-6 (N° REACH) 01-2120761540-60	( 0,05 =<C < 100) Skin Sens. 1, H317	

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins général : Surveiller les fonctions vitales. Maintenir la victime au repos en position semi-assise. Victime sans connaissance: maintenir les voies aériennes libres. Arrêt respiratoire: respiration artificielle ou oxygène. Arrêt cardiaque: réanimer la victime. Choc: de préférence sur le dos, jambes légèrement relevées. Vomissement: prévenir l'asphyxie/la pneumonie aspiratoire. Surveiller la victime en permanence. Apporter une aide psychologique. Prévenir le refroidissement en couvrant la victime(ne pas réchauffer). Maintenir la victime calme, lui éviter tout effort physique. Consulter éventuellement un médecin.
- Premiers soins après inhalation : S'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
- Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
- Agents d'extinction non appropriés : Aucun, à notre connaissance. En cas d'incendie à proximité, utiliser les agents d'extinction adaptés.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun risque d'incendie.
- Danger d'explosion : Le produit n'est pas explosif.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Protection en cas d'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.
- Procédures d'urgence : Délimiter la zone de danger. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Fournir une protection adéquate aux équipes de nettoyage.

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Recueillir le produit répandu. Pomper/recueillir le produit libéré dans des récipients appropriés.

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Conforme à la réglementation. Ne présente pas de risques particuliers dans les conditions normales d'hygiène industrielle.

Mesures d'hygiène : Utiliser de bonnes mesures d'hygiène personnelle. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à l'abri du gel.

Conditions de stockage : Conforme à la réglementation. Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Lieu de stockage : Conforme à la réglementation.

Prescriptions particulières concernant l'emballage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine. Etiquetage selon.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Se conformer aux instructions de service de l'appareil correspondant. Voir fiche technique pour des informations détaillées. Observer le mode d'emploi.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	67,5 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	101,2 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (ppm)	15 ppm
Belgique	Valeur limite (mg/m <sup>3</sup> )	67,5 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur seuil (ppm)	10 ppm
Belgique	Valeur courte durée (mg/m <sup>3</sup> )	101,2 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Valeur courte durée (ppm)	15 ppm
France	VLE(mg/m <sup>3</sup> )	67,5 mg/m <sup>3</sup>
France	VLE (ppm)	10 ppm
France	VME (mg/m <sup>3</sup> )	101,2 mg/m <sup>3</sup>
France	VME (ppm)	15 ppm
Hongrie	AK-érték	67,5 mg/m <sup>3</sup>
Hongrie	CK-érték	101,2 mg/m <sup>3</sup>

#### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets locaux, inhalation	101,2 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	83 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	67,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	67,5 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets locaux, inhalation	60,7 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	5 mg/kg de poids corporel/jour

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### **2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)**

A long terme - effets systémiques, inhalation	40,5 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	50 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	40,5 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	1,1 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,11 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	11 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	4,4 mg/kg poids sec
PNEC sédiments (eau de mer)	0,44 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,32 mg/kg poids sec
PNEC (Orale)	
PNEC orale (empoisonnement secondaire)	56 mg/kg de nourriture
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	200 mg/l

### **reaction mass of (2S)- and (2R)-Alanine,N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt (164462-16-2)**

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	2000 mg/kg de poids corporel/jour
Aiguë - effets systémiques, inhalation	40 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets locaux, cutanée	2000 mg/cm <sup>2</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	40 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	170 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	40 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets locaux, inhalation	4 mg/m <sup>3</sup>
DNEL/DMEL (Population générale)	
Aiguë - effets systémiques, cutanée	400 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets systémiques, inhalation	20 mg/m <sup>3</sup>
Aiguë - effets systémiques, orale	85 mg/kg de poids corporel
Aiguë - effets locaux, cutanée	400 mg/cm <sup>2</sup>
Aiguë - effets locaux, inhalation	20 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, orale	17 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	20 mg/m <sup>3</sup>
A long terme - effets systémiques, cutanée	25 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets locaux, inhalation	2 mg/m <sup>3</sup>
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	2 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,2 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1 mg/l
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	24 mg/kg poids sec
PNEC (Sol)	
PNEC sol	2,5 mg/kg poids sec
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	100 mg/l

### **2,6-dimethyloct-7-en-2-ol (18479-58-8)**

DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	20,8 mg/kg de poids corporel/jour
A long terme - effets systémiques, inhalation	73,5 mg/m <sup>3</sup>

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### **2,6-dimethyloct-7-en-2-ol (18479-58-8)**

DNEL/DMEL (Population générale)

A long terme - effets systémiques, orale 12,5 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 21,7 mg/m<sup>3</sup>

A long terme - effets systémiques, cutanée 12,5 mg/kg de poids corporel/jour

PNEC (Eau)

PNEC aqua (intermittente, eau douce) 0,278 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 0,594 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer) 0,059 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,103 mg/kg poids sec

PNEC (Orale)

PNEC orale (empoisonnement secondaire) 111 mg/kg de nourriture

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 10 mg/l

### **terpinyl acetate (80-26-2)**

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 0,453 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer) 0,045 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,086 mg/kg poids sec

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration 10 mg/l

### **Linalol (78-70-6)**

DNEL/DMEL (Travailleurs)

Aiguë - effets systémiques, cutanée 5 mg/kg de poids corporel/jour

Aiguë - effets systémiques, inhalation 16,5 mg/m<sup>3</sup>

Aiguë - effets locaux, cutanée 15 mg/cm<sup>2</sup>

A long terme - effets systémiques, cutanée 2,5 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets locaux, cutanée 15 mg/cm<sup>2</sup>

A long terme - effets systémiques, inhalation 2,8 mg/m<sup>3</sup>

DNEL/DMEL (Population générale)

Aiguë - effets systémiques, cutanée 2,5 mg/kg de poids corporel

Aiguë - effets systémiques, inhalation 4,1 mg/m<sup>3</sup>

Aiguë - effets systémiques, orale 1,2 mg/kg de poids corporel

Aiguë - effets locaux, cutanée 15 mg/cm<sup>2</sup>

A long terme - effets systémiques, orale 0,2 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets systémiques, inhalation 0,7 mg/m<sup>3</sup>

A long terme - effets systémiques, cutanée 1,25 mg/kg de poids corporel/jour

A long terme - effets locaux, cutanée 15 mg/cm<sup>2</sup>

PNEC (Eau)

PNEC aqua (eau douce) 0,2 mg/l

PNEC aqua (eau de mer) 0,02 mg/l

PNEC aqua (intermittente, eau douce) 2 mg/l

PNEC (Sédiments)

PNEC sédiments (eau douce) 2,22 mg/kg poids sec

PNEC sédiments (eau de mer) 0,222 mg/kg poids sec

PNEC (Sol)

PNEC sol 0,327 mg/kg poids sec

PNEC (Orale)

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Linalol (78-70-6)

PNEC orale (empoisonnement secondaire) : 7,8 mg/kg de nourriture

PNEC (STP)

PNEC station d'épuration : 10 mg/l

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Ne nécessite pas de mesure technique spécifique ou particulière. Des rince-œil de secours et des douches de sécurité doivent être installés à proximité de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Équipement de protection individuelle : Gants. Lunettes de sécurité.



Protection des mains : Néoprène. Caoutchouc nitrile. Chlorure de polyvinyl (PVC). Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Temps de pénétration à déterminer avec le fabricant des gants.

Autres informations : Temps de rupture : >30'. Épaisseur du matériau des gants >0.1 mm.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : Liquide

Apparence : limpide.

Couleur : Incolore.

Odeur : agréable.

Seuil olfactif : Aucune donnée disponible

pH : 10,5

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible

indice de réfraction : 1,337

Point de fusion : Aucune donnée disponible

Point de congélation : Aucune donnée disponible

Point d'ébullition : Aucune donnée disponible

Point d'éclair : > 100 °C

Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible

Température de décomposition : Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible

Pression de vapeur : Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible

Densité relative : Aucune donnée disponible

Masse volumique @20°C : 1001 kg/m<sup>3</sup>

Solubilité : Soluble dans l'eau.

Log Pow : Aucune donnée disponible

Log Kow : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique @40°C : Aucune donnée disponible

Viscosité, dynamique @40°C : Aucune donnée disponible

Viscosité :

Viscosité Index :

Propriétés explosives : Aucune donnée disponible

Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible

Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Teneur en COV : 1,5 %

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires : Les données physiques et chimiques dans cette section sont des valeurs typiques pour ce produit et ne sont pas prévues comme caractéristiques de produit.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.4. Conditions à éviter

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

##### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

DL50 orale rat	7291 mg/kg de poids corporel COBS, CD, BR
DL50 cutanée lapin	2764 mg/kg de poids corporel New Zealand White
CL50 inhalation rat (ppm)	> 29 ppm @2h
ETA CLP (voie orale)	7291 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	2764 mg/kg de poids corporel

##### N-Ethyl-N-Soya morpholinium Ethosulphate (61791-34-2)

DL50 orale rat	1670 mg/kg rat
ETA CLP (voie orale)	1670 mg/kg de poids corporel

##### 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)

DL50 orale rat	1193 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	4115 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie orale)	1193 mg/kg de poids corporel
ETA CLP (voie cutanée)	4115 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
pH: 10,5

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé  
pH: 10,5

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Ce produit contient des composants dangereux pour l'environnement aquatique.

Ecologie - eau : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### **2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)**

CL50 poisson 1	96h 1300 mg/l Lepomis macrochirus
CE50 Daphnie 1	24h 2850 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	72h 1101 mg/l Pseudokirchnerella subcapitata

### **N-Ethyl-N-Soya morpholinium Ethosulphate (61791-34-2)**

CE50 Daphnie 1	48h 0,09 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	72 0,021 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata

### **1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)**

CL50 poisson 1	96h 2,18 mg/l Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	48h 2,94 mg/l Daphnia magna
ErC50 (algues)	72h 0,11 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
NOEC (aigu)	72h 0,027 mg/l Skeletonema costatum

## **12.2. Persistance et dégradabilité**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

### **2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)**

Log Pow 1

### **1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one (2634-33-5)**

Log Pow 1,3

## **12.4. Mobilité dans le sol**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **12.6. Autres effets néfastes**

Pas d'informations complémentaires disponibles

## **RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur. Eliminer en centre de traitement agréé. Éviter le rejet dans l'environnement.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 18 01 06\* - produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses  
15 01 10\* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### **14.1. Numéro ONU**

Non réglementé pour le transport

### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non applicable

### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

Non applicable

### **14.4. Groupe d'emballage**

Non applicable

### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles.

### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

#### **14.6.1. Transport par voie terrestre**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **14.6.2. Transport maritime**

Pas d'informations complémentaires disponibles



# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.6.3. Transport aérien

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH):

55. 2-(2-butoxyéthoxy) éthanol (DEGBE) 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Teneur en COV : 1,5 %

Fragrances allergisantes > 0,01%:

LINALOOL 0,01%

#### 15.1.2. Directives nationales

Maladies professionnelles : RG 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

WGK remarque : Classification selon Verwaltungsvorschrift wassergefährdender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Textes des phrases H- et EUH:

Acute Tox. 4 (Oral)

Aquatic Acute 1

Aquatic Chronic 1

Aquatic Chronic 3

Eye Dam. 1

Eye Irrit. 2

Skin Corr. 1A

Skin Irrit. 2

Skin Sens. 1

H302

H314

H315

H317

H318

H319

H400

H410

H412

EUH208

Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1A

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2

Sensibilisation cutanée, catégorie 1

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque une irritation cutanée.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Très toxique pour les organismes aquatiques.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient 1,2-Benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique.

# Air Purifier

## Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*